

Le Pouvoir refuse d'utiliser la violence légitime ? Le peuple doit entrer en scène pour notre survie

écrit par Gerard Pince | 6 septembre 2016



S'organiser pour sauver la France !

Les candidats à la présidentielle n'ont pas compris l'ampleur de la catastrophe migratoire et leurs propositions sont donc périmées. En effet, nous subissons désormais une invasion en provenance des régions les moins civilisées de la planète. Leurs populations souvent analphabètes vivent depuis toujours dans un climat de violence et de barbarie. Daesh nous avait annoncé l'envoi de 500 000 de ces « sauvageons » depuis la Libye et nul ne sait comment tarir ce flot qui se lance à l'assaut de l'Europe.

Les mesures proposées par les partis politiques, qu'il s'agisse de la sortie de l'Union européenne, de la limitation du regroupement familial ou de la préférence nationale n'apportent pas de solutions immédiates et concrètes. Il importe surtout d'empêcher ces gens d'entrer sur le territoire français. Rétablir les frontières ne suffira pas. Il faudra édifier des barrières physiques comme en Hongrie et instituer

un corps de garde surveillant les zones poreuses et s'opposant par la force aux tentatives de pénétration. S'agissant du domaine maritime, notre marine doit dès à présent raccompagner les envahisseurs vers leur rivage de départ, comme le font les Australiens, au lieu de les secourir pour faciliter leur arrivée sur notre continent !

Le cas de Calais illustre la vacuité intellectuelle de nos élites. Faut-il déplacer la frontière au Royaume-Uni ? Les migrants qui passeront la Manche seront aussitôt refoulés vers la France qui a eu le tort de les accueillir. On veut démanteler la jungle mais s'il s'agit de répartir ses occupants le remède sera pire que le mal en étendant la gangrène à tout le territoire. À défaut de pouvoir les expulser vers des pays improbables, la seule solution consiste à les détenir dans des camps de réfugiés à la charge de l'ONU. Les bonnes consciences ne devraient pas s'en indigner puisque les Israéliens ont procédé de cette manière !

Le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État s'opposeront comme ils l'ont toujours fait, aux restrictions les plus anodines en s'appuyant sur le préambule de la constitution et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les fausses promesses électorales préparent ainsi les amères déceptions du lendemain. Alors que la maison brûle, peut-on attendre que nos dirigeants prennent enfin des mesures salvatrices en invoquant des circonstances exceptionnelles (articles 36 et 16 de la constitution) ? Puisque le Pouvoir refuse d'utiliser la violence légitime, le peuple a le devoir d'entrer en scène pour organiser la survie du pays !